

**FICHE 1  
PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Conformément à la circulaire départementale du 08 novembre 2023, les disponibilités sont accordées pour 1 année scolaire et peuvent ensuite être renouvelées dans les conditions prévues ci-après.

<b>DISPONIBILITE ACCORDEE SOUS RESERVE DES NECESSITES DE SERVICE</b>		
<b>MOTIF</b>	<b>DUREE TOTALE MAXIMUM</b>	<b>PIECES JUSTIFICATIVES CONDITIONS PARTICULIERES</b>
<b>Études ou Recherches</b>	6 années	Certificat de scolarité pour l'année sollicitée <b>Courrier motivé</b>
<b>Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L-351-24 du code du travail</b>	2 années	Attestation récente de création <b>Courrier motivé</b>

<b>DISPONIBILITE DE DROIT</b>		
<b>MOTIF</b>	<b>DUREE</b>	<b>PIECES JUSTIFICATIVES CONDITIONS PARTICULIERES</b>
<b>Exercer un mandat d'élu local</b>	Durée du mandat électif	Attestation d'élu ou tout document permettant de justifier de l'élection
<b>Se rendre en outre-mer ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants</b>	6 semaines maximum par agrément	Agrément délivré par un service de l'Ase
<b>Soins :</b> - au conjoint - à un enfant - à un ascendant <b>à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne</b>	Renouvelable tant que la présence d'une tierce personne est justifiée	Copie du livret de famille ou du PACS Certificats médicaux récents
<b>Élever un enfant de moins de 12 ans</b>	Renouvelable jusqu'aux 12 ans de l'enfant	Copie du livret de famille
<b>Suivre son conjoint ou son partenaire pacsé lorsque celui-ci doit établir son domicile dans un lieu éloigné pour des raisons professionnelles</b>	Renouvelable sans limitation, tant que la condition est remplie	Copie du livret de famille ou copie du PACS Attestation récente d'emploi du conjoint dans un autre département